



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 485-9-U

AVIS public est donné par la soussignée que, lors de sa séance ordinaire du 4 septembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Carignan a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 485-9-U modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 485-U (Unités d'habitation accessoires détachées et rénovations).

Prenez avis que ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'il peut être consulté auprès de la Direction du greffe, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de bureau ou en faisant la demande, par courriel au greffe@carignan.quebec.

Donné à Carignan, ce 9 septembre 2024

Maude Bergevin
Assistante-greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Maude Bergevin, certifie avoir fait publier le présent avis public sur le site internet de la Ville de Carignan et l'avoir affiché à l'hôtel de ville le 9 septembre 2024.

Donné à Carignan, ce 9 septembre 2024

Maude Bergevin
Assistante-greffière